

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs du camping municipal

RS/N° 2022 - 11 - 09

Vu la délibération n° 2021-12-22 fixant les tarifs du camping municipal à compter du 1^{er} avril 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – fixe comme suit les tarifs du camping municipal à compter du 1^{er} avril 2023 :

Tarifs d'accès par jour

- forfait pour une personne	
* avec électricité	10,00 €
* sans électricité	7,25 €
- forfait pour deux personnes	
* avec électricité	12,20 €
* sans électricité	9,80 €
- par personne supplémentaire	
* enfant de moins de 7 ans	1,80 €
* enfant de plus de 7 ans et adulte	2,95 €

En exercice : 27
Présents : 15
Pouvoirs : 8
Pour : 23
Contre :
Abstentions :

.../...

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Affiché le
ID : 051-215104985-20221124-2022_11_09-DE

Tente supplémentaire	
* avec électricité	4,40 €
* sans électricité	2,20 €
Emplacement garage mort pour caravane	
* du 01/09 au 30/06	1,85 €
* du 01/07 au 31/08	6,30 €
<u>Vidange camping-car + eau</u>	4,40 €
<u>Machine à laver le linge</u>	2,75 €/lessive
<u>Animaux</u>	1,55 €

La présente délibération annule et remplace celle visée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK